

Comité Syndical • Séance du 21/09/2023

Compte-Rendu de réunion

14h40 : Le quorum est atteint. Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte ouvre la séance. Il remercie de leur présence les délégués constituant l'assemblée et indique que deux sujets principaux sont à l'ordre du jour :

- Un premier bilan de la gestion de crise sècheresse vécue en 2023
- La présentation du guide « urbanisation et ressource en eau ».

Il propose ensuite de mettre au vote l'ordre du jour tel que transmis dans les convocations :

- I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical
- II. Informations
 - a. Information des décisions prises par le Bureau du Syndicat et le Président
 - b. Informations relatives à la crise « sècheresse »
- III. Aménagement du territoire et ressource en eau
 - a. Présentation du guide « Concilier urbanisme et protection des nappes en Roussillon » : *délibération n°1*
- IV. Autres dossiers techniques
 - a. Etude de la recharge artificielle dans la vallée du Tech : *délibération n°2*
 - b. Création de deux piézomètres pour l'amélioration du suivi piézométrique dans la vallée du Tech : *délibération n°3*
 - c. Financement de l'outil VISIEAU 66 pour la période 2023-2026 : *délibération n°4*
 - d. Nomination d'un représentant du Syndicat Mixte au Copil de l'étude Eau'rizon : *délibération n°5*

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Compte-rendu du précédent Comité Syndical (14/02/2023)

N. GARCIA demande s'il y a des remarques concernant le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical (projet transmis avec les invitations). En l'absence de remarques, il propose de le mettre au vote.

Le compte-rendu du précédent Comité Syndical est validé à l'unanimité.

Informations

Décisions prises par le bureau du Syndicat Mixte en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical

Nicolas GARCIA indique qu'un Bureau du Syndicat s'est tenu le 6 juillet et que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- **Délibération n°1** : Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

N. GARCIA indique que le Syndicat Mixte utilisait jusqu'à aujourd'hui la nomenclature M14. La loi oblige les collectivités locales comme le Syndicat des nappes à passer à la nomenclature M57 le 1^{er} janvier 2024 au plus tard. Il donne la parole à A. SALA, Payeur départemental pour apporter davantage de précisions

Ce dernier confirme ce qui vient d'être dit. Il ajoute que ce passage à la nomenclature M57 a pour intérêt d'homogénéiser et d'harmoniser les documents budgétaires de collectivités afin de pouvoir comparer ce qui est comparable notamment.

N. GARCIA demande s'il est prévu à court terme une certification des comptes.

A.SALA indique que la certification des comptes par un commissaire au compte est effectivement une possibilité. Ceci peut avoir un intérêt notamment pour mieux suivre les immobilisations et amortissements.

- **Délibération n°2** : avenant à la convention d'occupation des locaux du Syndicat Mixte.

N. GARCIA indique qu'une agente du Syndicat Mixte a été déclarée travailleuse handicapée (RQTH) et a beaucoup de mal à monter les escaliers pour accéder aux locaux du Syndicat Mixte situés au 1^{er} étage. Afin d'adapter son poste de travail, un avenant à la convention actuelle de location a été pris pour louer un bureau disponible au rez-de-chaussée du bâtiment.

- **Délibération n°3** : étude prospective sur l'impact du changement climatique sur les nappes de la plaine du Roussillon.

N. GARCIA informe qu'afin de préparer l'avenir, une étude prospective va être lancée en 2024. Son objectif est d'apprécier l'impact du changement climatique sur

la ressource souterraine et de définir collectivement une stratégie d'adaptation. Il ajoute que ce travail se fondera sur une modélisation hydrogéologique de la nappe aux horizons 2045 et 2070 réalisée conjointement avec le BRGM. Il indique également que cette étude devra être réalisée en pleine cohérence avec une étude analogue concernant les eaux superficielles et menée par les structures de gestion des cours d'eau, l'étude Eau'rizon 2070. Les scénarios retenus en termes de changements climatiques et de développements devront notamment être cohérents.

- **Délibération n°4** : Pérennisation de l'outil Visi'eau :

N. GARCIA indique que ce point est à nouveau à l'ordre du jour et qu'il y reviendra donc au cours de cette séance.

- **Délibération n°5** : Convention pour la réalisation de travaux sur des terrains appartenant à des collectivités publiques.

N. GARCIA précise que ce point concerne notamment la réalisation de forages pour améliorer la surveillance des intrusions salines et le suivi piézométrique.

Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical

N. GARCIA informe l'assemblée de la décision suivante :

Marché « Education et sensibilisation aux nappes souterraines du Roussillon dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2023 - 2024 » (délibération n°7 du 14 février 2023) : Ce marché a été attribué au groupement Les Petits Débrouillards / LabelBleu pour un montant de 18 550.00 T.T.C.

Ce marché est susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

Cette action doit débiter fin septembre.

Etat des nappes

N. GARCIA rappelle que l'année 2023 a été exceptionnellement sèche engendrant une crise sans précédent. En ce premier jour d'automne, la situation reste globalement très délicate avec des situations très différentes d'un secteur à l'autre. Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour une présentation détaillée de l'état quantitatif des nappes.

H. TACHRIFT présente l'évolution de l'état de la ressource, unité de gestion par unité de gestion, depuis le printemps 2022 jusqu'au 20 septembre 2023.

Concernant la « Bordure Côtière Nord », M. BRETON demande si cette situation plutôt bonne est due aux efforts citoyens. H. TACHRIFT indique que sur la bordure côtière nord, 90% des prélèvements dans les nappes Pliocène sont réalisés pour la

production d'eau potable et que cette dernière a effectivement baissé entre 20% et 30% au printemps et à l'été 2023 par rapport aux années précédentes, d'après les informations fournies par les sociétés délégataires.

T. MARTINEZ confirme ces chiffres pour PMM et indique que cela constitue un réel problème pour les finances des services de l'eau avec des recettes en fortes baisses.

F. NICOLEAU demande si ces économies peuvent devenir structurelles.

H. TACHRIFT indique que les restrictions d'eau imposées par arrêté préfectoral ne peuvent se justifier que par une situation de tension conjoncturelle, c'est pourquoi l'arrêté est pris pour une durée limitée. En revanche, certaines solutions d'économies d'eau mises en œuvre notamment par les campings et les collectivités peuvent l'être de manière structurelle, engendrant ainsi des économies d'eau sur le long terme.

Concernant la situation des nappes dans la vallée de la Têt A. DOMENECH retient deux éléments qui lui semblent importants : 1/ La difficulté à remplir le barrage après qu'il ait été vidé conformément à l'arrêté préfectoral. Il pense que le fonctionnement de ce barrage est donc obsolète et qu'il doit être revu. 2/ L'intérêt d'avoir de l'eau dans les canaux pour permettre la recharge des nappes.

Concernant le fonctionnement du barrage, N. GARCIA rappelle que celui-ci est effectivement défini par arrêté préfectoral. Il rappelle cependant que le barrage n'est pas vide selon des règles obsolètes où « l'eau est envoyée directement à la mer mais vidé en fonction des besoins exprimés lors des comités barrages où tous les usagers ainsi que les services de l'Etat sont associés. Ainsi, en janvier dernier de l'eau a été lâché par le barrage pour répondre à des besoins.

M. ASSENS indique que le CD66 propose des visites du barrage de Vinça aux élus qui le souhaitent. Pour cela vous pouvez vous rapprocher du Directeur du Syndicat Mixte qui nous fera suivre vos demandes.

Concernant l'unité de gestion Aspres-Réart, M. LESNE s'interroge sur l'impact qu'aurait la suspension des arrêtés sécheresses et craint une chute des nappes.

H. TACHRIFT indique que tant que la situation est critique, la Préfecture peut prendre de nouveaux arrêtés de restriction. Il indique également que l'on entre dans une période où les prélèvements vont fortement diminués.

T. MARTINEZ indique par ailleurs que de nombreuses friches présentes des sols hyper compactés rendant l'infiltration très difficile.

Retour sur la gestion de crise printanière et les actions du Syndicat Mixte

N. GARCIA indique que le Syndicat Mixte a été très sollicité et très actif ce printemps et cet été pour la gestion de crise, ce qui explique également le fait qu'il n'a pas été possible d'organiser un Comité Syndical. Il propose de tirer un premier bilan de l'action du Syndicat Mixte et donne la parole à H. TACHRIFT pour cela.

Ce dernier présente les principales actions menées par le Syndicat Mixte à destination des collectivités, des usagers, des services de l'Etat et du grand public. Il conclut sur la nécessité de pérenniser les groupes de gestion d'étiage des nappes créés cette année afin d'aboutir à une gestion collective et cohérente de la ressource et sur la nécessité de réaliser un retour d'expérience approfondi de la gestion de crise 2023.

M. LESNE tient à remercier le Syndicat Mixte pour son intervention dans le cadre de la réunion publique qui s'est tenue à Tordères sur la crise sécheresse. Elle estime que la qualité des interventions et les débats qui ont suivi ont été de hautes tenues.

3 Aménagement du territoire et ressource en eau

Nicolas GARCIA rappelle que cette thématique intéresse au premier chef les élus et qu'elle provoque de nombreuses discussions quand le sujet est abordé.

Il ajoute que la première orientation stratégique du SAGE est d'articuler la préservation des nappes et l'aménagement du territoire avec comme principe premier, le respect de l'adéquation « besoin – ressource ».

Pour aider les collectivités à mettre en œuvre concrètement cette « orientation stratégique », la chargée de Mission SAGE du Syndicat Mixte, Séverine LE MESTRE, a réalisé un travail important avec les acteurs locaux qui a débouché sur l'écriture d'un guide spécifique. Ce travail est le fruit d'une collaboration avec les services « urbanisme » des collectivités, de l'Etat et les autres structures de gestion.

Il donne ensuite la parole à S. LE MESTRE pour qu'elle présente le guide « eau et urbanisme ».

Cette dernière fait une présentation détaillée du guide.

M. VIZERN demande sur quels éléments se fonder pour prendre en compte l'impact du changement climatique dans les documents d'urbanisme.

S. LE MESTRE indique qu'il existe déjà de la bibliographie scientifique qui devrait s'étoffer avec les études prospectives initiées localement (étude sur les eaux superficielles et les nappes). Ainsi sur l'impact du changement climatique localement seront disponibles. Par ailleurs, elle indique qu'à ce stade, certains coefficients peuvent également être utilisés dans les documents d'urbanisme pour prendre en compte le changement climatique.

N. GARCIA pense également que c'est de la responsabilité des communes de modifier leur manière d'aménager et que cela est perceptible ces 20 dernières années. En prenant

l'exemple de Elne, où dernièrement sur un projet de ZAC de 18 ha, la commune a demandé à conserver 6 ha « à la nature ».

M. LESNE indique également que le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) devrait avoir un impact fort sur l'urbanisme.

M. VIZERN est d'accord mais indique que certaines communes auront tout de même besoin de créer de nouveaux logements.

N. GARCIA estime que la question de la nécessité d'urbaniser et de comment le faire est complexe et peut fracturer mêmes les majorités communales. Il pense que la meilleure manière de faire est de porter le débat auprès des citoyens.

F. NICOLEAU pense qu'un travail de fond sur la rénovation et la valorisation des centres bourgs est nécessaire pour les rendre attractifs.

S. LE MESTRE reprend et finalise ensuite la présentation du guide « eau et urbanisme » en indiquant que les collectivités sont invitées, si elles le souhaitent, à prendre contact avec elle le plus en amont possible des projets d'aménagement et qu'elle peut également présenter ce guide en conseil communal ou conseil communautaire.

Suite à cette présentation, N. GARCIA demande de voter la première délibération de ce Comité Syndical.

La délibération n°1 donnant acte de la présentation du guide « eau et urbanisme » au Comité Syndical est votée à l'unanimité

4 Autres dossiers techniques

Recharge artificielle dans la vallée du Tech

N. GARCIA rappelle que la recharge artificielle a été identifiée nationalement et localement comme une piste intéressante pour l'adaptation au changement climatique. Il ajoute que le Syndicat Mixte a déjà réalisé des expérimentations intéressantes dans la vallée de la Têt avec des résultats probants et qu'une nouvelle action est proposée aujourd'hui dans la vallée du Tech.

H. TACHRIFT détaille l'action proposée, son coût estimé et les aides attendues.

A. DOMENECH demande pourquoi l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat restent prudent dans le soutien à ce type de démarche.

H. TACHRIFT indique que la raison principale réside principalement dans l'impact sur les cours d'eau que pourrait avoir les prélèvements destinés à la recharge des nappes, sachant que ces cours d'eau qui sont identifiés comme structurellement déficitaires.

La délibération n°2 relative au lancement d'une nouvelle étude de recharge artificielle des nappes dans la vallée du Tech est votée à l'unanimité

Création de deux piézomètres dans la vallée du Tech

N. GARCIA rappelle qu'une des missions premières du Syndicat Mixte est le suivi piézométrique des nappes. Ce dernier est réalisé au travers d'un réseau actuellement constitué d'une trentaine d'ouvrages. Ce réseau évolue en fonction du développement des connaissances et des enjeux.

H. TACHRIFT indique qu'il s'avère opportun d'étoffer le suivi des nappes dans la vallée du Tech notamment dans les secteurs où l'agriculture est très dynamique. Pour ce faire, la création de deux piézomètres (quaternaire et Pliocène) est proposée aujourd'hui. Il indique le coût et les aides attendues.

La délibération n°3 relative à la réalisation de nouveaux piézomètres dans la vallée du Tech est votée à l'unanimité.

Financement de l'outil Visi'eau 66 pour la période 2023-2026

H. TACHRIFT rappelle que la plate-forme internet Visi'eau 66 permet de suivre « en direct » l'évolution de l'état des différentes masses d'eau du département des PO. Elle a constitué un outil incontournable lors de la crise sécheresse de cette année. Il s'agit aujourd'hui d'assurer la maintenance et le développement de cette plate-forme pour les trois années à venir (2023-2026).

Pour cela, quasiment toutes les structures de gestion des cours d'eau du département, la DDTM, PMM, le CD et le Syndicat des nappes ont unis leurs moyens financiers. Le coût total est supérieur à 115 000 € T.T.C. Il est proposé que le Syndicat Mixte des nappes participe à hauteur de 12 000 € soit 4 000 € / an.

F. NICOLEAU demande si l'on connaît les chiffres de consultation de la plate-forme. H TACHRIFT indique que la plateforme a été très peu utilisée par le grand public. En revanche, notamment durant la crise « sécheresse » 2022-2023 elle a été utilisée quotidiennement par les structures de gestion et les services de l'Etat.

T. MARTINEZ demande pourquoi le Syndicat de la Têt ne s'est pas associé au financement de la plate-forme.

H. TACHRIFT indique que le Syndicat de la Têt a bien entendu été sollicité. Cependant, le Syndicat de la Têt a estimé que l'ergonomie de la plate-forme et ses fonctionnalités ne répondaient pas à ses besoins.

N. GARCIA propose ensuite de passer au vote.

La délibération n°4 relative au financement de la plateforme internet Visi'eau 66 pour la période 2023 -2026 est votée à l'unanimité

Nomination d'un représentant du SMNPR au Copil de l'étude Eau'rizon 66

N. GARCIA informe l'assemblée que les syndicats de gestion des cours d'eau et la Com Com Pyrénées Cerdagne (en charge de la gestion du Carol et du Sègre) ont initié une étude prospective pour prendre en compte l'impact du changement climatique sur les cours d'eau (Etude Eau'rizon 70). Ces structures ont sollicité le Syndicat Mixte des nappes pour qu'il nomme un représentant au sein du Copil de cette étude.

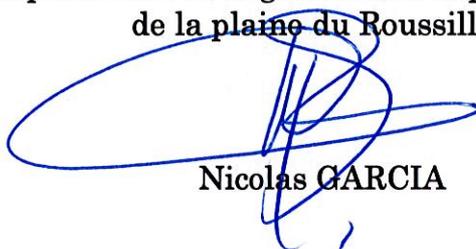
N. GARCIA se propose d'être le représentant du Syndicat Mixte dans ce copil.

La délibération n°5 nommant Nicolas GARCIA comme représentant du Syndicat Mixte des nappes au Copil de l'étude Eau'rizon 2070 est votée à l'unanimité.

N. GARCIA indique que l'ordre du jour est épuisé et demande si un membre du Comité Syndical souhaite aborder une question diverse.

16h30 : En l'absence de question diverse, Nicolas GARCIA clôt la séance.

**Le Président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon**



Nicolas GARCIA